



GRAND CONSEIL

Postulat - 23_POS_17 - Fabrice Moscheni et consorts - Port du foulard à l'école vaudoise : affirmation de son identité ou pratique dommageable pour les jeunes filles?

Texte déposé :

L'école est une institution importante de notre société. L'école dispense un enseignement collectif qui permet aux élèves d'acquérir le savoir nécessaire pour évoluer et réussir dans notre société. Afin de mener son action, l'école doit permettre, dans la mesure du possible, l'égalité des chances et être laïque. La laïcité permet de se focaliser sur le savoir à enseigner, sans tenir compte des différentes croyances religieuses qui relèvent de la vie privée de l'élève et de son cercle familial. De façon générale, l'école doit rester un espace de liberté, laïque, protégé des dogmes religieux, un endroit où les enfants peuvent se développer sans entrave, sans devoir subir des discriminations liées à des pratiques qui leur sont imposées.

Dans ce contexte, les signes extérieurs religieux dans l'enceinte de l'école font débat. Comment concilier le droit de l'individu à agir en fonction de sa foi, d'une part, et permettre à l'école de mener à bien ses missions ?

En particulier, le port du foulard par les jeunes filles de croyance musulmane est un comportement qui questionne. Est-il tolérable dans l'enceinte de l'école et n'est-il pas le signe d'une soumission qui discrimine les jeunes filles qui le portent ? On pourrait également penser que c'est le signe d'une radicalisation d'une partie de la population et qu'un communautarisme rampant est en marche. Par ailleurs, comment expliquer que certains établissements scolaires interdisent le port d'une casquette en classe mais permettent le port du foulard ?

Au niveau fédéral, des élus se sont inquiétés et ont demandé à que le Conseil fédéral intervienne. En substance, le Conseil Fédéral a répondu que l'enseignement est la responsabilité des Cantons et qu'il leur revient de prendre des mesures si nécessaire.

Dès lors, ce postulat invite le Conseil d'Etat à présenter un rapport sur l'évolution chiffrée depuis 2010 du port du foulard dans l'école publique vaudoise, ses impacts sur l'intégration et les prestations scolaires des jeunes filles pratiquantes, ainsi que ses effets sur les enseignants et leurs pratiques d'enseignement.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Charles Monod (PLR)
2. Denis Dumartheray (UDC)
3. Fabien Deillon (UDC)
4. Fabrice Neyroud (UDC)
5. Fabrice Tanner (UDC)
6. Gérard Mojon (PLR)
7. Grégory Devaud (PLR)
8. Jacques-André Haury (V'L)
9. Jean-François Thuillard (UDC)
10. José Durussel (UDC)
11. Marc Morandi (PLR)
12. Marc-Olivier Buffat (PLR)
13. Maurice Treboux (UDC)
14. Nicola Di Giulio (UDC)
15. Nicolas Bolay (UDC)
16. Nicolas Glauser (UDC)
17. Philippe Jobin (UDC)
18. Philippe Liniger (UDC)
19. Pierre Kaelin (PLR)
20. Pierre-Alain Favrod (UDC)
21. Pierre-André Pernoud (UDC)
22. Stéphane Jordan (UDC)
23. Sylvain Freymond (UDC)
24. Thierry Schneiter (PLR)
25. Yann Glayre (UDC)
26. Yvan Pahud (UDC)